



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 30 JUIN 2021

2021-06-201 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 24/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le trente juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes de Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc LETERME, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Mireille BERNEDE, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE Conseiller communautaire, Philippe DURAND-TEYSSIER, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, Patrick DE MARCHI, Laurence ROUEDE, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Bernard BACCI, Sandy CHAUVEAU, Hélène ESTRADE, Philippe GIRARD, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sébastien LABORDE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Philippe BUISSON, Lionel GACHARD pouvoir à Chantal GANTCH, Michèle LACOSTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Jean-Jacques TALLET pouvoir à Joachim BOISARD, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

POLITIQUE DE LA VILLE ET CISPD**CONSEIL CITOYEN DE COUTRAS : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2021**

Sur proposition de Madame Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente en charge de la Politique de la Ville et du CISPD

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Commission Politique de la ville du 29 juin 2021,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 14 juin 2021,

Vu l'article 7 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et qui prévoit la création de Conseil Citoyen dans les quartiers prioritaires,

Vu la délibération n° 2015-06-088 du Conseil communautaire de La Cali relative à la signature du Contrat de Ville de Coutras au titre de la Politique de la Ville pour la période 2015-2020.

Vu la délibération n° 2019-12-267 du Conseil communautaire de La Cali relative à la signature de l'avenant 2020-2022 du Contrat de Ville.

Vu l'arrêté préfectoral du 20 avril 2015 portant reconnaissance par le représentant de l'Etat du Conseil Citoyen du quartier prioritaire de la politique de la ville de « Centre » de Coutras,

Vu la déclaration de création de l'association Conseil Citoyen de Coutras en Sous-Préfecture de Libourne en date du 22 juin 2015,

A ce titre, et afin de permettre le fonctionnement de l'association Conseil Citoyen de Coutras et tout particulièrement, favoriser l'initiative citoyenne et associer les habitants à la construction du projet de quartier Politique de la Ville, l'Etat, la Ville de Coutras, et La Cali apporte leur soutien financier à l'association.

Il est proposé de lui allouer une subvention de 1 000 €.

Vu l'avis du Bureau communautaire du 14 juin 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une subvention à l'association Conseil Citoyen de Coutras à hauteur de 1 000 €,
- signer la convention d'objectifs et tous les documents afférents avec l'association Conseil Citoyen de Coutras.

Imputation budgétaire : Chapitre 65 – compte 6574 – service gestionnaire et destinataire VILLO – fonction 520

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 30 JUIN 2021

2021-06-202 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 24/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le trente juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes de Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc LETERME, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Mireille BERNEDE, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE Conseiller communautaire, Philippe DURAND-TEYSSIER, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, Patrick DE MARCHI, Laurence ROUEDE, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Bernard BACCI, Sandy CHAUEAU, Hélène ESTRADE, Philippe GIRARD, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sébastien LABORDE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Philippe BUISSON, Lionel GACHARD pouvoir à Chantal GANTCH, Michèle LACOSTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Jean-Jacques TALLET pouvoir à Joachim BOISARD, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

POLITIQUE DE LA VILLE ET CISPD**ANIMATION DE LA VIE SOCIALE : RENOUELEMENT DU RÈGLEMENT D'INTERVENTION 2021 - 2023**

Sur proposition de Madame Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-Présidente en charge de la Politique de la Ville et du CISPD,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Commission Politique de la ville et du CISPD du 29 juin 2021,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 14 juin 2021,

Au titre de sa compétence Politique de la Ville, La Cali mène une action sociale globale déclinée en plusieurs champs : l'accès aux droits, la formation, l'emploi, l'inclusion sociale, la participation citoyenne visant l'insertion sociale et professionnelle des publics.

Pour ce faire, La Cali s'appuie depuis 2012 sur les structures d'animation de la vie sociale - centre socioculturel et espace de vie sociale - qui constituent des acteurs de proximité à part entière de la politique sociale, éducative et familiale d'un territoire, en poursuivant trois finalités :

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes pour lutter contre l'isolement en animant un lieu d'accueil ouvert à tous (informer, orienter et recueillir la parole des habitants),
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire pour favoriser le mieux vivre-ensemble et la mixité sociale (réseau d'échanges, ludothèque, accompagnement à la parentalité, accès à la culture, ludothèque, etc),
- la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité pour développer les compétences des personnes et les impliquer dans la vie locale.

Ces structures sont agréées par la Caf de la Gironde pour une durée de 2 à 4 ans. Leurs financements doivent être assurés par la Caf de la Gironde, le Département de la Gironde, la Msa de la Gironde ainsi que par les collectivités locales (commune(s) et/ou EPCI).

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles de La Cali signée en juin 2017, le diagnostic partagé avec les trois institutions précitées a permis de souligner que le territoire de La Cali ressortait comme l'un des plus précarisés à l'échelle de la Gironde. De surcroît, il était sous doté en structure d'animation de la vie sociale et des disparités en terme d'offre sociale sont constatées en son sein.

Face à ce constat, l'un des objectifs partagés et aujourd'hui atteint de déployer sur le territoire des structures d'animation de la vie sociale, en s'appuyant sur les habitants et les acteurs associatifs et institutionnels inscrits dans cette dynamique.

Dans cette perspective, et afin d'encadrer et d'harmoniser son intervention sur l'ensemble du territoire, il est proposé de renouveler le règlement d'intervention qui précise :

- la participation de La Cali à la définition du projet social des structures,
- le suivi par la Cali d'un réseau des structures, auquel elles s'engagent à participer,
- les conditions d'attribution de l'aide financière communautaire.

La Cali différencie son intervention financière selon la zone de compétence couverte par la structure, telle qu'inscrite dans l'agrément délivré par la CAF de la Gironde :

- structure à zone de compétence intercommunale : subvention annuelle versée pour tout agrément en cours ou en phase de renouvellement, d'un montant de :
 - 45 000€ pour un centre socioculturel intercommunal,
 - 6 000€ pour un espace de vie sociale intercommunal.
- structure à zone de compétence communale : subvention annuelle d'un montant de 3 000€ pour tout agrément en cours ou en phase de renouvellement.

L'aide financière au titre de la compétence Politique de la Ville et CISPDP concerne le financement de l'activité générale de la structure, et peut être complétée par une subvention d'activité dans le cadre d'autres compétences de La Cali.

Le règlement d'intervention est valable pour une durée de trois ans (2021-2023).

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire :

- approuve le règlement d'intervention 2021-2023 relatif à l'animation de la vie sociale, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 30 JUIN 2021

2021-06-203 – 1/4

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 24/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le trente juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes de Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc LETERME, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Mireille BERNEDE, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE Conseiller communautaire, Philippe DURAND-TEYSSIER, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, Patrick DE MARCHI, Laurence ROUEDE, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Bernard BACCI, Sandy CHAUEAU, Hélène ESTRADE, Philippe GIRARD, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sébastien LABORDE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Philippe BUISSON, Lionel GACHARD pouvoir à Chantal GANTCH, Michèle LACOSTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Jean-Jacques TALLET pouvoir à Joachim BOISARD, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

POLITIQUE DE LA VILLE ET CISPD**ANIMATION DE LA VIE SOCIALE : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2021 AUX STRUCTURES AGRÉÉES CENTRE SOCIOCULTUREL ET ESPACE DE VIE SOCIAL**

Sur proposition de Madame Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente en charge de la Politique de la Ville et du CISPD

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la Commission Politique de la Ville et CISPD en date du 29 juin 2021,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 14 juin 2021,

Vu la délibération n°2021-06-2750 du Conseil communautaire du 30 juin 2021 portant adoption du règlement d'intervention 2021-2023 relatif aux structures de l'animation de vie sociale ;

Au titre de sa compétence Politique de la Ville, La Cali s'appuie depuis 2012 sur les structures d'animation de la vie sociale - centre socioculturel et espace de vie sociale - qui constituent des acteurs de proximité à part entière de la politique sociale, éducative et familiale d'un territoire.

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles de La Cali signée en juin 2017 avec la CAF de la Gironde, la MSA de la Gironde et dont est partenaire non signataire le Département de la Gironde, l'un des objectifs partagés est d'accompagner le déploiement et l'ancrage territorial des structures d'animation de la vie sociale sur l'agglomération, en s'appuyant sur les habitants, acteurs associatifs et institutionnels inscrits dans cette dynamique.

La Cali est ainsi partenaire de cinq structures agréées d'animation de la vie sociale auprès desquelles s'associent également la CAF, la MSA, le Département de la Gironde et les communes concernées.

La Cali intervient auprès de chaque association dans le respect de son règlement d'intervention qui différencie son intervention financière selon la zone de compétence couverte par la structure :

- structure à zone de compétence intercommunale : subvention forfaitaire annuelle versée pour tout agrément en cours ou en phase de renouvellement, d'un montant de :

- 45 000€ pour un centre socioculturel intercommunal,
- 6 000€ pour un espace de vie sociale intercommunal.

- structure à zone de compétence communale : subvention forfaitaire annuelle d'un montant de 3 000€ versée pour tout agrément en cours ou en phase de renouvellement.

L'intervention financière de La Cali pour l'année 2021 pour chaque association est la suivante :

Nom de la structure	Périmètre d'intervention	Axes du projet social	Subvention 2021
Portraits de Familles Centre socioculturel	Bayas Bonzac Guîtres Lagorce Lapouyade Maransin Sablons Savignac de l'Isle St Ciers d'Abzac St Denis de Pile St Martin du bois St Martin de Laye Tizac de Lapouyade	1/ Conforter la vocation de "Portraits de Familles" à être un lieu d'accueil : accueil convivial, itinérant et à l'écoute 2/ Favoriser l'accès aux droits et lutter contre les exclusions : Point relais Caf, écrivain public, Point Info Vacances, ateliers informatiques, offre culturelle diversifiée, accueil des jeunes (services civiques, stages, bénévolat, loisirs) 3/ Améliorer et accompagner le quotidien des familles : parenthèque, ludothèque, sorties et week-end familles, actions autour de la vie quotidienne 4/ Contribuer à dynamiser à la vie du territoire : animations mobiles, soutien à la vie associative, soutien aux actions bénévoles,	45 000€ subvention fonctionnement + 4 300€ subvention ludothèque
PoCLi (Pour Créer des Liens) Espace de vie sociale	Daignac Dardenac Espiet Nérigean St Quentin de Baron Tizac de Curton	1/ Pôle Famille - parentalité : lieu d'accueil et d'échange sous forme de matinées d'éveil, d'ateliers Part'Agés, ateliers parents 2/ Pôle Sport et Bien-être : développer la motricité et l'esprit artistique de tous (pilates, gym seniors, gym douce, motricité 3-5 ans, hip-hop 8-12 ans) 3/ Pôle Prévention - action sociale : ateliers de prévention seniors, visites de convivialité auprès de personnes isolées, rencontres de L.I.S.E (enfants/personnes âgées) 4/ Pôle Animation du territoire : ciné débat, événements culturels, événements parentalité, projet de café associatif (lieu à définir)	6 000€
Esprit de Solidarité Espace de vie sociale	Coutras	1/ Lieu d'accueil et de convivialité ouvert à tous (ouverture du local 261 rue Gambetta) 2/ Création de lien social autour des solidarités : épicerie sociale, mettre en place un réseau d'entraide, des activités culturelles et de loisirs, créer des temps d'échanges pour rompre l'isolement et favoriser l'intergénérationnel 3/ Implication et participation des habitants : accompagner et valoriser les compétences des habitants par l'implication citoyenne et associative	3 000€
La Consigne Espace de vie sociale	Libourne	1 / Créativité et accès à la culture : événements culturels, ateliers participatifs de création 2/ Cadre de vie et citoyenneté : temps de partage et d'animations autour de la solidarité, citoyenneté et sensibilisation à l'écologie 3/ Coopération et convivialité : projet de café associatif, ateliers parentalité, ateliers informatiques, découverte de l'espace public	3 000€
Dynamots Espace de vie sociale	Libourne	1/ Développer la capacité du pouvoir d'agir des habitants : être à l'écoute des besoins, connaître et faire connaître les acteurs du territoire, soutenir les initiatives citoyennes 2/ Permettre à tous les habitants d'accéder à leurs droits et l'intégration dans la ville : créer un lieu d'accueil favorisant la convivialité, les échanges et la prise de confiance, projet d'épicerie sociale et solidaire 3/ Favoriser le lien social : informer et susciter l'envie auprès des habitants afin de leur faire vivre la ville	3 000€

Concernant le centre socioculturel Portraits de Familles, l'activité ludothèque génère une subvention versée par La Cali en lien avec la CAF de la Gironde. Dans ce cadre, la CAF attribue à partir de 2021 une Prestation de Service d'environ 5 700€ versés directement au centre socioculturel pour 800 heures d'ouverture annuelles. Cette prestation est complétée par une participation financière de La Cali de 4 300€.

Au regard de son règlement d'intervention, La Cali doit signer avec les associations concernées une convention d'objectifs annuelle ou pluriannuelle.

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer les conventions d'objectifs avec les associations concernés et tous les documents afférents,
- verser les subventions présentées dans le tableau ci-dessus,

Imputations budgétaires :

- chapitre 65 – compte 6574 - service gestionnaire et destinataire VILL0 - fonction 520
- chapitre 65 – compte 6574 – service gestionnaire et destinataire COOR0 – fonction 522 pour la subvention d'activité ludothèque attribuée à l'association Alcide

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



(Handwritten signature)